

Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital du 23 mars 2018

Conformément aux articles L.233-8 II du Code de Commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droit de vote (déduction faite des actions auto-détenues)	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues*)
39 059 662	67 235 317	67 414 005

(*) en application de l'article 223-11 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers